

19 h 15, plusieurs cars de CRS sont pris à partie à Montalieu par des manifestants sans s'arrêter les cars poursuivent leur route en direction de Morestel.

19 h 30, début d'une vaste chasse à l'homme dans les rues et environs de Morestel. C'est l'occasion pour les Morestelois de prendre conscience de la réalité du slogan « société nucléaire : société policière ». Dans une ferme de Morestel, les forces du « désordre » endommagent des véhicules immatriculés en Allemagne. Des interpellations sont opérées jusqu'à La Tour du Pin.

22 h, sur une trentaine d'interpellés, dix-neuf sont gardés à vue. Finalement, en vertu de la loi « anti-casseurs », douze camarades seront inculpés.

Samedi 6 août

9 h 20, l'audience de flagrants délits du tribunal de Bourgoin s'ouvre : il s'agit de juger douze dangereux anti-nucléaires, tous arrêtés dimanche soir à Morestel, plusieurs heures après les affrontements de Faverges. Cette audience durera près de vingt-cinq heures. Elle s'achèvera DIMANCHE 7 AOUT à 9 h 50 sur un verdict révoltant, après que l'inconsistance de l'accusation soit apparue clairement aux yeux de tous.

Lundi 8 août

A Bourgoin, six personnes commencent un jeûne de protestation contre Super-Phénix et la répression, notamment les condamnations de la veille : Vital Michalon est inhumé à Die.

dimanche 31 juillet 1977 vers 20 h 45, grande animation dans la cour du CEG. Les gendarmes courent avec casques, boucliers, armes vers la petite porte d'accès vers le terrain de sports et prennent position avec fusils lance-grenades vers le grillage longeant la route nationale. Une très courte fusillade a lieu. On ne peut pas parler tranquillement du CEG comme il a été écrit dans les journaux. Quelques civils sont arrêtés dans la cour et fouillés. Parmi eux une femme au moins. Un homme, le visage blanc, est emmené sur une civière, transporté vers la petite porte du CEG, il est placé dans une ambulance.

Quelques minutes plus tard des gendarmes se rassemblent sur le champ de mars. Quatre groupes d'environ 40 hommes. On voit visiblement de reprises à l'es-charge mentionnée plus haut. Un officier mentionne consigne d'attraper ou de

Nous sommes à genoux, face au mur. La petite pièce humide et froide raisonne des propos injurieux des gardes et des coups de matraque sur les corps sans défense, des gémissements étouffés d'un détenu torturé.

Une demi-heure plus tard nous avons le droit de nous retourner et de nous asseoir sur le sol. Il est plus de minuit et nous sommes tous très fatigués. Très rapidement nous comprenons qu'il nous est interdit de dormir et que le jeu préféré des cinq ou six gardes consiste à réveiller ceux qui s'endorment soit par un coup sur la tête, soit par un violent coup donné sur une planche de bois qui fait sursauter tout le monde. L'un après l'autre mes camarades sont entraînés hors de la cellule.

Vers deux heures du matin on m'entraîne à mon tour à travers les gardes, je trébuche sur des jambes tendues et je reçois des coups de pied. Finalement j'arrive dans une pièce étroite, longue, vide et blanche, six fonctionnaires, une table et une machine à écrire sont prêts pour l'interrogatoire ; je donne mon identité et je raconte mon histoire. Un interprète traduit avec zèle et après un interrogatoire serré on finit par me croire. Mais dans la pièce à côté tout est différent. J'entends des voix mêlées très excitées et à plusieurs reprises la phrase « Non, je ne signe pas cela ». En riposte on entend des menaces « Vous allez signer ou nous allons utiliser d'autres moyens ; de toutes façons ce que vous avez raconté, ce sont des mensonges, alors vous n'avez qu'à signer ceci maintenant ».

On me ramène, je suis exténué. Comme bon accueil, j'ai le droit de me tenir à genoux, droit au mur pendant environ deux heures. Je dois garder les bras soit levés derrière la tête soit derrière le dos ; le changement de position m'est signalé à l'aide d'une matraque ; pour le reste de la nuit il y a bien d'autres positions douloureuses et fatigantes qu'on doit garder strictement. Toute la nuit l'un ou l'autre de mes camarades sera travaillé ; la plupart du temps c'est un garde qui les injurie, rejoint bientôt par trois ou quatre fonctionnaires qui traitent à coups de pied et de matraque le détenu étendu par terre. S'il ose gémir ou protester le jeu recommence avec force de violence et de bruit parce qu'il est strictement interdit de parler, surtout avec les autres détenus.

C'est le matin vers huit heures que l'on m'entraîne pour le second interrogatoire. J'ai de sérieuses difficultés à me concentrer et je dois rassembler toutes mes forces pour garder les yeux ouverts. Un second rapport plus foumi est fait et en l'absence de celui qui mène l'interrogatoire je peux échanger quelques mots avec l'interprète. Celui-ci me révèle que j'ai des chances pour être acquitté et que je dois patienter calmement avant d'être conduit devant le procureur. On me ramène dans une autre pièce. Je peux dormir sur un plancher en bois très sale. Avec moi il y a trois autres détenus et nous nous répartissons chacun dans un coin de la pièce. On nous laisse tranquille mais on entend toujours des coups et des bruits de mauvais traitements venant d'une pièce voisine. Puis nous voyons l'un ou l'autre de nos camarades poussés dans le couloir. On nous donne quatre petits morceaux de vieux pain élastique avec une tranche de saucisson si infecte que je ne peux pas la manger malgré ma très grande faim.



... nus sont battus et agressés par les policiers qui sont dehors (la fenêtre est au rez-de-chaussée). Les gardes entendant les rires, distribuent à leur tour des coups de pied et frappent les détenus, ce qui fait rire tout le monde. Ensuite c'est dans la pièce d'en face où je me retrouve également, que cela se passe. Tous les détenus doivent se déshabiller complètement bien visiblement pour les équipes de policiers qui se tiennent dehors, ceux-ci commentent par sifflements et par hurlements de rire. Un long questionnaire sera rempli par les policiers. Des détenus devront subir un traitement de « faveur ». Les coups de pied dans le derrière sont pour les policiers les exercices de base qu'ils agrément de coups dans l'estomac et dans les reins. Ensuite on prend les empreintes digitales : pour certains détenus le fonctionnaire se tient debout tout naturellement sur leurs ortels avec ses lourdes bottes. Puis les détenus sont ramenés violemment dans la pièce principale. Ce chaos s'apaise pour une demi heure. A intervalles réguliers des policiers passent et identifient tous les détenus d'après des critères convenus d'avance. Comme d'autres je n'avais jamais été dans le cahmp de vision des policiers sauf à mon arrestation. Nous nous rendons compte ce que signifient ces procédés : on rassemble des témoins en notre défaveur. La peur s'installe parmi nous et multiplie le désespoir et le découragement qui nous avaient déjà envahis. Vers dix-huit heures les premiers détenus sont emmenés chez le procureur, avec des menottes aux mains. Un va-et-vient crée un trouble permanent. De la pièce à côté partent des pleurs et des supplications désespérées. Nous sommes très apathiques. Nous ne faisons plus qu'apercevoir les choses puisque depuis longtemps nous avons accepté d'être sans aide et que nous semblons ne plus connaître l'espoir. Toute la soirée je reste assis incapable de réagir. A un moment donné on m'emmena, mais on me conduit de nouveau dans la salle d'interrogatoires et là on me rend mes affaires. Soudain je me retrouve libre mais qu'en est-il des autres détenus ?

Il est impossible de décrire les sentiments et les pensées qui envahissent quelque un subissant ce genre de détention. Quelquefois il m'arrive de penser que tout n'a été qu'un mauvais rêve.

Tribu
Après
triste
« Assa
Une
décap
policie
système
l'articl
ternati
fusse-t
du po
festant
Pourta
cœur, j
concre
preuves
amis, u
En véri
à Faver
qui ont
ser viole
A l'heu
assurer
suivre p

*Je rentra
manifestat
circulatio
coup arrê
niveau du
les forces a*